

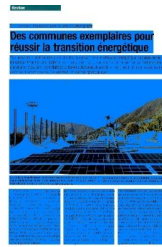
Financements et subsides pour soutenir l'énergie propre

# Des communes exemplaires pour réussir la transition énergétique

Pour parvenir à un développement durable, qui passe par une efficacité énergétique, des mesures existent en Suisse romande. Lois, indemnités, taxes, formation... tout est mis en œuvre par la Confédération pour encourager et soutenir les initiatives. Si les élus déclarent, à juste titre, avoir besoin du concours des citoyens, les villes et communes ont, malgré tout, un rôle exemplaire à jouer.



Les « aides à l'investissement » sont un instrument de la Confédération pour promouvoir la production d'électricité à partir d'installations photovoltaïques. Il en existe deux types : la rétribution unique pour les petites installations (PRU) et celle destinée aux grandes installations. Le site internet de Pronovo fournit des informations relatives à la procédure d'annonce.



Il a fallu attendre 1990 pour que la politique énergétique soit ancrée dans la Constitution fédérale. L'article constitutionnel sur l'énergie définit que « dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons s'emploient à promouvoir un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement, ainsi qu'une consommation économe et rationnelle de l'énergie ». Avec un catalogue d'exigences aussi étendu, la barre est placée très haut. Depuis 1990, tous les cantons ont adopté leurs propres lois et directives en matière de politique énergétique.

Les fondations et les labels se sont alors multipliés, mais le plus important au niveau du standard de l'efficacité énergétique est l'incontournable Minergie, exclusivement suisse. Du standard Construction durable suisse (SNBS) pour les bâtiments au standard One Planet Living (OPL) du WWF, en passant par le label allemand DGNB (qui certifie, entre autres, les constructions de CFF Immobilier), les appellations sont nombreuses. L'une d'entre elles se distingue par son immense succès, qui gratifie une commune ou une région pour ses efforts vers une transition énergétique: le label Cité de l'énergie.

Cité de l'énergie est une marque déposée qui est protégée dans les quatre langues nationales et dans tous les pays d'Europe. C'est en 1991 que le conseiller fédéral Adolf Ogi décerne le premier label Cité de l'énergie à la ville de Schaffhouse. Lausanne et Riehen seront ensuite les premières communes à obtenir le label Gold, en 2004, en s'affirmant comme des précurseurs. Au 31 décembre 2018, 437 villes suisses, dont 48 détiennent le label GOLD, sont reconnues Cité de l'énergie. Une centaine d'entre elles sont romandes et la moitié d'entre elles forment des « Régions énergie », ce qui, d'après Fabien Lüthi, spécialiste médias à l'Office fédéral de

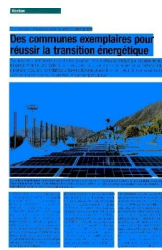
l'énergie, constitue une proportion très respectable, sachant que souvent, le label Cité de l'énergie regroupe une communauté de communes, et que presque toutes les grandes villes y participent.

Actuellement, 60 % de la population helvétique vit dans une Cité de l'énergie. C'est l'un des programmes les plus efficaces et les plus fructueux de Suisse-Energie. Pour entrer dans le cercle vertueux des municipalités qui s'engagent, une ville candidate doit démontrer qu'elle œuvre de façon permanente en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement. En récompense, elle est labellisée tous les quatre ans par la commission indépendante de l'Association Cité de l'énergie, responsable de la certification depuis 1992. Le label sert d'instrument de planification à long terme. Il induit une utilisation ciblée des moyens disponibles, ce qui permet de réduire les coûts énergétiques à moyen, voire à long terme, en plus de profiter, pour les villes concernées, d'un immense réseau d'échanges entre Cités et Régions énergie.

### Petites taxes pour grands effets

Sur Vaud, la législation cantonale relative au secteur électrique (LSecEl) donne la possibilité, pour les communes, de percevoir deux types de taxes sur l'électricité: une indemnité de 0,7 ct par kilowattheure (kWh) distribué sur le territoire communal, et une taxe communale affectée aux énergies renouvelables, à l'éclairage public, à l'efficacité énergétique et/ou au développement durable.

Les communes peuvent percevoir un émolument sur la distribution d'électricité de leur territoire. Les modalités et la quotité de cet émolument sont définies par un règlement adopté par le Conseil d'Etat, à savoir le règlement vaudois sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour



la distribution d'électricité. Les communes sont libres de définir l'affectation du montant ainsi perçu. Pour percevoir cette indemnité, les municipalités doivent s'adresser à la Direction de l'énergie.

A Ollon par exemple, le Conseil communal a approuvé l'introduction d'une nouvelle taxe énergétique en octobre dernier. Chaque kWh est désormais majoré de 0,2 ct. Pour un ménage « moyen », ce tribut représente une majoration de 6 à 12 francs par année. « Une hausse minimale pour les consommateurs », a argué la municipalité au moment du vote, mais qui permettra de constituer un bas de laine annuel de 80 000 francs. Ce fonds sera également alimenté par le versement de 10 % du revenu assuré par la production électrique sur le territoire communal. Soit 60 000 francs dès la mise en service, en juin prochain, de la station qui turbinera les eaux de la source de la Rippaz. Les montants récoltés vont permettre de soutenir des projets privés favorisant le recours aux énergies vertes. Les autorités participeront, par exemple, à hauteur de 20 % à l'installation d'une pompe à chaleur ou d'un chauffage à pellets, ou encore à l'achat d'un vélo électrique. Ollon contribuera également à hauteur de 15 % à l'achat d'abonnements de transports publics pour les jeunes.

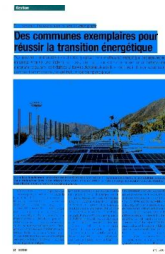
### Bâtiments pas oubliés

L'efficacité énergétique du bâti est aussi un objectif majeur. Le Programme Bâtiments, lancé par la Confédération et les cantons en 2010, vise à promouvoir l'assainissement énergétique des bâtiments de même que l'investissement dans les énergies renouvelables, la récupération des rejets de chaleur et l'optimisation des installations techniques du bâtiment. Ce programme d'encouragement se base sur la loi sur le CO<sub>2</sub>, qui prévoit une taxe

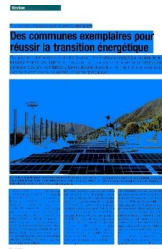
prélevée sur les combustibles. Depuis 2010, un tiers des recettes de cette taxe est versé au Programme Bâtiments et à la promotion de la géothermie. Entre 2010 et 2014, le Programme Bâtiments a versé un peu plus d'un milliard de francs de subventions, soit 616 millions de francs dans le cadre du volet A et 390 millions de francs dans le cadre du volet B. Les chiffres nationaux ne se répartissent pas nécessairement de façon égale entre les cantons. Un peu en deçà des prévisions, une réduction d'émissions de 0,6 million de tonnes de CO<sub>2</sub> est estimée grâce à ce programme, d'ici 2020.

### Le crowdfunding, instrument du futur ?

Récemment à Lausanne, un financement participatif a déclenché une mobilisation inédite pour investir dans la centrale solaire de Malley, située sur le toit du centre sportif. La collecte de fonds a été bouclée en cinq jours seulement, car 93 habitants du grand Lausanne ont investi 150 000 francs en un temps record. Il faut reconnaître que la proposition lancée par la société SI-REN SA, détenue par la Ville de Lausanne, avait de quoi séduire. Il s'agissait d'acheter des parts de 100 à 2000 francs, avec un taux d'intérêt annuel de 2 % remboursé en trois ans, donc supérieur aux produits bancaires classiques. Investir dans les 2000 panneaux photovoltaïques qui recouvriront le toit du nouveau Centre Sportif Malley a séduit les contributeurs. Devant de tels succès, on peut supposer que le *crowdfunding*, ou financement participatif, va devenir un instrument du futur avec lequel les investisseurs pourront se tourner vers les citoyens plutôt que vers les banques. Preuve, s'il en fallait, qu'avec l'engagement de tous, la situation environnementale peut profondément s'améliorer.



**A fin 2018, 437 villes suisses, dont 48 détiennent le label GOLD, sont reconnues Cité de l'énergie. Une centaine sont romandes et la moitié d'entre elles forment des « Régions énergie ».**



**Pour investir dans la centrale solaire de Malley, une collecte de fonds a été lancée. Le résultat a été immédiat. Les 150 000 francs nécessaires ont été récoltés en un temps record : cinq jours ! 93 habitants du grand Lausanne ont investi dans des parts variant de 100 à 2000 francs.**